



CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Code de vie 2022-2023

Ton école élémentaire francophone

J'apprends

J'étudie

Je réussis

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Vision / Mission de l'école

L'école L'Héritage vise à fournir à ses élèves un milieu accueillant et stimulant qui respecte les différences individuelles de chaque enfant. En collaboration avec les parents et le conseil d'école, la direction et le personnel de l'école encouragent les élèves à développer en français des attitudes, des habiletés et des connaissances qui leur aideront à mieux faire face au monde de demain.

Mise en contexte

Province :

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation l'exige, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires (qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves), à des fins préventives ou pour des interventions en cas de comportements perturbateurs. En cas de nécessité, et afin d'assurer la sécurité des élèves, l'école pourra recourir à l'intervention préventive des partenaires communautaires (services de police, autres services communautaires).

Respect, civilité et civisme

Traiter les gens avec civilité, dignité et respect

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	· Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	· J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	· J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. · Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. · Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents.
Honnêteté et intégrité	· J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. · Je ne fais pas de plagiat. · Je respecte les droits d'auteurs.

Respecter les biens et les lieux

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	· Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. · Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. · Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	· Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. · Je m'abstiens de commettre du vandalisme.

Intimidation	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Verbale	· Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	· Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	· Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	· Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.

Sécurité physique	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Agression physique ou sexuelle	· Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. · Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. · Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. · Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.

Plan d'Action violence de l'École L'Héritage

Dans le plan d'action élaboré par le comité, plusieurs actions ont été mises en place afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes vivant à l'école. Billets « non à l'intimidation », cliniques anti-stress par la travailleuse sociale, code de conduite dans les classes, crayon du respect, activités bien-être, matrices de comportement et les conseils de coopération sont des exemples d'actions mises en place à l'école.

Stratégies de la discipline progressive

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Section F,1 de la politique 3,32 du Conseil scolaire Viamonde— *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*:

Les infractions suivantes contenues à l'article 306 (1) de la *Loi sur l'éducation* stipulent que l'élève qui commet une des infractions mentionnées ci-dessous pendant qu'il ou elle se trouve à l'école, à bord d'un véhicule scolaire, lors d'activités scolaires et parascolaires ou dans des situations où la participation à une activité pourrait avoir des répercussions sur le climat scolaire, **peut** être suspendu(e).

- a) Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui;
- b) Être en possession d'alcool ou de drogues illicites;
- c) Être en état d'ébriété;
- d) Dire des grossièretés à un membre du personnel ou à une autre personne en situation d'autorité;
- e) Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci;
- f) Pratiquer l'intimidation;
- g) Se livrer à une autre activité pour laquelle la direction peut suspendre un(e) élève aux termes de la politique du Conseil.

Voici une liste non exhaustive d'interventions applicables possibles. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Toutes les situations seront traitées avec sérieux et diligence.

· Rappel à l'élève · L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève · Fiche de réflexion · Conseil de coopération · Perte de privilèges · Réparation des gestes posés · Appel aux parents, tuteur, tutrice · Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant · Retrait temporaire de la classe · Retrait du transport scolaire · Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire · La direction d'école rencontre l'élève	· Travail communautaire · Médiation · Implication du conseiller en assiduité · Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire · Remboursement de matériel endommagé ou volé · Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant · Rencontre des parents avec la direction d'école · Suspension de l'école variant entre un et 20 jours · Renvoi de l'école · Renvoi du Conseil
--	--

Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Langue de communication	-Je communique en français en tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités scolaires. -J'utilise la langue française dans tous mes échanges sauf dans les cours d'anglais.
Appareils cellulaires et articles électroniques	-Je n'utilise aucune fonction du téléphone cellulaire à l'école. -L'utilisation du téléphone cellulaire est strictement interdite dans les salles de classe ou à l'école. *L'école déconseille d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école. *L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	-Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je demande la permission au bureau et celle de l'enseignant ou l'enseignante. -Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école. *Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Tenue vestimentaire	-Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée. *Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune. *Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite. -J'enlève immédiatement mon chapeau ou ma tuque en entrant dans l'école sauf ce qui est relatif à mes convictions religieuses.
Casiers	-Je m'assure de garder mon casier propre et en ordre. -Je ne colle rien sur mon casier. -Mon casier doit pouvoir se fermer facilement. -Si j'appose un cadenas à mon casier, je dois en donner la combinaison à la direction de l'école.
Travaux scolaires et devoirs	-Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps. -Je remets des travaux de qualité. -Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	-Je m'engage à respecter les normes établies par le Conseil scolaire Viamonde. -J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.

Matériel scolaire	-Je prends soin du matériel scolaire dont je dispose. -J'ai mes outils pour travailler: crayons, cahier, manuels... -J'aide au rangement du matériel après une activité.
Bibliothèque	-Je dois retourner tout matériel emprunté à temps et en bon état. *Tout matériel endommagé ou perdu doit être remboursé.
Circulation dans l'école	-Lors de mes déplacements dans l'école, incluant les entrées et les sorties, je marche lentement et calmement. -Je porte mes souliers d'intérieur et je les attache. -Je dois en tout temps être sous la surveillance d'un adulte. -Je demande toujours la permission pour sortir de la classe. -Je dois fournir la permission écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école autrement qu'avec eux ou en transport scolaire.
Rassemblement des élèves	-Je respecte les personnes qui font des présentations lors des rassemblements au gymnase.
Objets de valeur et biens personnels	-Je garde mes objets de valeur à la maison , par ex. bijoux, argent, jeux et jouets. -Je n'apporte aucun objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire. -Quand je dois apporter de l'argent pour une activité scolaire ou parascolaire donnée, j'apporte de l'argent comptant dans une enveloppe ou un sac scellé et identifié à mon nom.
Objets trouvés	-Je rapporte tout objet trouvé au bureau.
Période de repas	-Lors de la période de repas ou pour les collations, je n'apporte pas d'aliments contenant des éléments qui seraient nocifs pour d'autres. -Je reste assis durant le repas et je parle calmement. -Je ne mange que la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments que je ne mange pas. -Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé. -Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortie.
Récréations	-Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation. -Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas blesser mes pairs. -Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations. -Je prends mon rang dès le son de la cloche. -En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes. -Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide. -Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge lors des récréations.
Salle de toilettes	-Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes. -Je reste calme sans grimper ni courir.

Activités périscolaires et parascolaires	Je rapporte les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. *Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du Conseil scolaire Viamonde</i>, l'élève doit fournir une permission écrite (autorisation dans Schoolday) afin de participer à toute sortie ou activité.
Affichage dans l'école	*La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Ventes / Activité de financement	*Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. -Je m'abstiens de vendre ou de troquer des articles à l'école.
Transport scolaire	-Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur. -Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné. -À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre mon temps. -Je respecte tous les règlements établis par le service de transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport à www.francoabus.ca).
Médicaments	-J'apporte une autorisation écrite de mes parents pour un médicament qui doit être pris à l'école. -Je remets le médicament autorisé au bureau pour entreposage.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	*Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Usage du tabac	-L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.
Système d'alarme	-Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	-Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires. -Si je viens à l'école à vélo ou en patins à roues alignées, je les range à l'endroit désigné. *L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Visiteurs	*Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre de visiteurs. *La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. -Je n'ouvre la porte extérieure à personne. -Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre du personnel.

9h00 à 9h10	Début de la journée (arrivée avec les parents ou en autobus)
9h10 à 9h15	Accueil des élèves dans les classes
9h15 à 10h05 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 1
10h05 à 10h55 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 2
10h55 à 11h25 (30 minutes)	Récréation
11h25 à 12h15 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 3
12h15 à 13h05 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 4
13h05 à 13h25 (20 minutes)	Dîner
13h25 à 14h05 (40 minutes)	Récréation
14h05 à 14h55 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 5
14h55 à 15h45 (50 minutes)	Bloc d'enseignement 6
15h45	Départ (départ avec les parents ou en autobus)

